

**Service instructeur**

DEVI - Service rivières et barrages

**Service consulté**

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ILL  
EN VUE DE SATISFAIRE LES BESOINS COMMUNS EN MATIÈRE  
D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES, CANAUX ET BARRAGES DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le Département a confié la gestion de ses barrages au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill qui poursuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les travaux d'aménagement des rivières, canaux et barrages du Haut-Rhin en qualité de maître d'ouvrage délégué. Pour permettre au Département de finaliser les programmes engagés jusqu'en 2017 sous sa maîtrise d'ouvrage déléguée et au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill de lancer les travaux du programme 2018 et ultérieurs, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés utiles aux deux entités. Le Département sera coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le Département du Haut-Rhin porte depuis plus de 30 ans la maîtrise d'ouvrage déléguée des Syndicats de rivières du Haut-Rhin. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Département a confié la gestion de ses barrages au Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill qui portera aussi dorénavant la maîtrise d'ouvrage déléguée des Syndicats Mixte de rivières, pour tous nouveaux programmes de travaux.

Toutefois, de 2018 à 2021, le Département du Haut-Rhin devra achever la réalisation des programmes de travaux non soldés des années 2012 à 2017 dont il a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée, et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill devra exécuter les programmes de travaux décidés à partir de l'année 2018 pour lesquels il aura été désigné comme maître d'ouvrage délégué. Il en résulte des besoins communs en matière de commande publique pour lesquels il est proposé de constituer un groupement de commandes.

Les familles d'achat envisagées sont les suivantes :

- *travaux de bucheronnage et de plantations le long des berges des rivières, des canaux et des barrages,*

- *travaux de protections de berges des rivières, des canaux et des barrages en techniques végétales,*
- *fourniture et livraison de blocs d'enrochement non gélifs,*
- *prestations de location d'engins de travaux publics et de camions avec chauffeurs,*
- *prestation d'études de dangers sur les digues et les petits barrages.*

Pour mener à bien les consultations, il est proposé de s'appuyer sur les compétences du Service de la Commande Publique du Département du Haut-Rhin et de désigner le Département du Haut-Rhin comme coordonnateur du groupement de commandes.

Les détails des modalités pratiques de fonctionnement de ce groupement de commandes sont précisés dans le projet de convention qui figure en annexe 1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- **d'approuver** la constitution d'un groupement de commandes entre le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill, destiné à permettre une réponse à leurs besoins communs en matière d'aménagement de rivières, canaux et barrages, jusqu'au 31 décembre 2021, date à laquelle les travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage déléguée du Département devront être achevés,
- **d'accepter la désignation** du Département du Haut-Rhin comme coordonnateur du groupement, chargé à ce titre de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants des marchés, ainsi qu'à leur signature et notification,
- **de m'autoriser** à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe 1 au présent rapport ;
- **de m'autoriser** à prendre toute décision nécessaire, concernant l'exécution et le règlement des marchés correspondants, conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT